

La Roche-sur-Yon, le 12 novembre 2018

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85000 La Roche-sur-Yon
tél. : 02 51 05 57 79

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 6 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU

1	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET 2019
----------	---

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Conseil est appelé à débattre sur les orientations budgétaires 2019.

Prend acte.

2	RAPPORT 2018 EGALITE FEMMES / HOMMES
----------	---

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

En application de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 et du décret n° 2015-761 du 24 juin 2015, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport comporte trois parties :

- les éléments relatifs aux ressources humaines de la collectivité,
- la présentation des actions menées par la collectivité pour la promotion de l'égalité femmes / hommes,
- les objectifs visés pour l'année 2019.

Il est proposé au Conseil de débattre de cette présentation.

Prend acte.

3	RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
----------	--

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » a introduit pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat sur le projet de budget.

La Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon présentent un rapport commun sur leur situation interne et territoriale en matière de développement durable, en présentant les actions relevant des 3 piliers -environnemental, social et économique- caractérisant le développement durable.

Il est proposé au Conseil d'en débattre.

Prend acte.

4	MODIFICATION DE L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - FUSION DE 17 BUDGETS ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES, CLOTURE DU BUDGET MUSEE DES RECORDS, TRANSFERT DU BUDGET ATELIERS RELAIS SUR LE BUDGET PRINCIPAL
----------	---

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Afin d'optimiser le nombre de budgets annexes de La Roche-sur-Yon Agglomération, il est proposé au Conseil les modifications suivantes :

1. Budget annexe Musée des records (code 52-60902) :

- clore le budget au 31 décembre 2018, transférer le résultat 2018 et les biens à l'inventaire et les comptes au passif sur le budget principal.

2. Budgets ZAE :

- acter la fusion absorption avec effet au 1^{er} janvier 2019, clore les dix-neuf budgets Zones d'activités économiques codifiés 5A-60930 à 5S-60938, excepté les budgets 5N-60933 et 5P-60935 clôturés lors du conseil de septembre 2018, au sein d'un seul budget codifié 5A-60930 ;
- changer le libellé du budget 5A-60930 « ZA CONCESSION AMÉNAGEMENT-ROCHE AGGLO » en le renommant « Zones d'activité économiques Roche Agglomération » ;
- décider que les budgets ZAE listés en annexe feront l'objet d'une dissolution en 2019, à l'issue des écritures comptables de fusion absorption ;
- transférer les résultats 2018, les stocks de terrains, les avances reçues des dix-neuf budgets ZAE sur le budget Zones d'activités économiques.

3. Budget Ateliers relais (code 51-60901) :

- clore le budget pour transférer la gestion des ateliers relais sur le budget principal avec effet au 31 décembre 2018 ;
- transférer les résultats 2018, les biens à l'inventaire et autres inscriptions à l'état de l'actif et du passif sur le budget principal,

4. Nouveau budget 5A-60930 « Zones d'activité économiques Roche Agglomération »

- assujetti ce budget à la TVA avec création d'un code service par zone.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE
----------	---

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Conseil communautaire a modifié les statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération en y ajoutant la compétence actuellement optionnelle de l'Eau, mais obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

Pour la gestion de cette compétence et en attendant une éventuelle décision de transfert de la compétence à Vendée Eau, La Roche-sur-Yon Agglomération doit se doter d'un budget annexe, la gestion de l'eau potable étant un service public à caractère industriel et commercial (SPIC).

Cette activité est assujettie à la TVA, il convient également de déclarer cette nouvelle activité au Service des Impôts des Entreprises.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette création.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE RIVES-DE-L'YON POUR LA COMMUNE DELEGUEE DE CHAILLE-SOUS-LES-ORMEAUX : RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE DE SPORT ELIE LAURENT ET DE LA SALLE POLYVALENTE
----------	--

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Pacte Fiscal et Financier 2015/2020 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Rives-de-l'Yon un fonds de concours de 100 000 € au titre de l'enveloppe de base allouée initialement à la commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux, pour la rénovation et l'extension de la salle de sport Elie LAURENT et de la salle polyvalente.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE RIVES-DE-L'YON POUR LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-FLORENT-DES-BOIS : RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE F. DOLTO
----------	--

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Pacte Fiscal et Financier 2015/2020 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Rives-de-l'Yon un fonds de concours de 90 000 €, au titre de l'enveloppe de base allouée initialement à la commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois, pour la rénovation et l'extension de l'école maternelle F. Dolto.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE THORIGNY : INSTALLATION D'UN PANNEAU LUMINEUX
----------	---

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Pacte Fiscal et Financier 2015/2020 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Thorigny un fonds de concours de 7 842 €, au titre de l'enveloppe de base, pour l'installation d'un panneau lumineux.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9	LIAISON DOUCE « RIVES DE L'YON - LA ROCHE-SUR-YON » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AU TITRE DU CONTRAT TERRITOIRES-REGION 2020
----------	--

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Les élus de l'Agglomération ont initié depuis 2015 une action politique forte et volontariste en faveur des modes doux.

Cet engagement s'est traduit par l'approbation d'un Plan Global des Déplacements (PGD) 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération.

Approuvé en mai 2017, un Schéma Directeur des Cheminements Doux est venu préciser de manière opérationnelle l'objectif de développer les infrastructures pour les modes doux.

Parmi ce programme, il est prévu la réalisation de l'itinéraire doux n° 2 « Rives de l'Yon - La Roche-sur-Yon » en 2018 pour un montant total de travaux de 344 534 € HT.

Pour soutenir ce projet, il est proposé de solliciter au taux maximum de 80 % une subvention de 275 627 € au titre de la priorité thématique 3 « Mettre en œuvre une politique raisonnée en matière de déplacements » du Contrat Territoires-Région 2020 signé le 28 novembre 2017 avec la Région des Pays de la Loire.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé aux membres du Conseil d'agglomération d'autoriser la signature des avenants suivants :

- Construction et restructuration du complexe aquatique Arago (avenants en plus-value aux lots 1-2-14 et 21 concernant les améliorations esthétiques et techniques apportées sur la rivière aquatique et le traitement des zones contiguës).

- Restructuration des étages du bâtiment de La Poste pour la réalisation du futur hôtel de ville et d'agglomération (avenants en plus-value aux lots 2, 3, 4, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18 et 19).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	CONSTRUCTION ET RESTRUCTURATION DU COMPLEXE AQUATIQUE ARAGO - LOT N° 5 : ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR - RESILIATION SUITE A LA LIQUIDATION JUDICIAIRE DE L'ENTREPRISE BRUNET
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Conseil d'Agglomération a attribué le lot n° 5 des travaux du complexe Aquatique Arago à l'entreprise Brunet. Le 4 juillet 2018, le Tribunal de Commerce de La Roche-sur-Yon a prononcé la liquidation judiciaire de cette société. Il est proposé de résilier le marché.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12	PROGRAMME INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE (ITI) : AVENANT N°4
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Dans le cadre des fonds européens 2014-2020, le Conseil régional des Pays de la Loire a confié aux agglomérations le rôle de piloter le dispositif « Investissement Territorial Intégré » (ITI). Il incombe à notre agglomération de sélectionner les opérations susceptibles de bénéficier d'un soutien du FEDER dans les domaines de la transition énergétique, de la préservation de l'environnement et de l'inclusion sociale dans les quartiers prioritaires (axes 4, 5 et 6).

Aujourd'hui, un plan d'actions mis à jour est de nouveau nécessaire pour tenir compte de l'évolution de projets initialement programmés.

5 nouveaux projets sont inscrits au plan d'actions ITI, pour un montant de 317 170 €. Dès lors, l'ensemble de l'enveloppe sera à ce jour entièrement fléché vers 25 opérations portées par 8 communes différentes et l'Agglomération.

Il est proposé au conseil d'approuver les termes d'un avenant n°4 à la convention initiale.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

La collectivité mène depuis plusieurs années déjà une politique ambitieuse afin d'assurer à l'ensemble des agents des conditions matérielles optimales d'exercice de leurs missions, respectueuses de la réglementation relatives à l'hygiène et la sécurité.

Fruit d'une longue concertation avec les organisations syndicales, ce document a été adopté à l'unanimité le 7 juin 2018 par les représentants de la collectivité et du personnel siégeant au sein du CHSCT.

Le Conseil doit adopter le règlement intérieur de prévention des risques professionnels annexé à la présente délibération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	APPLICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Suite à la parution de l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du RIFSEEP aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques, les agents appartenant aux cadres d'emplois des conservateurs du patrimoine, des conservateurs de bibliothèques, des bibliothécaires, des attachés de conservation du patrimoine et des bibliothèques et assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques peuvent désormais bénéficier de ce dispositif.

De même, la parution de l'arrêté du 13 juillet 2018 pris pour l'application des dispositions du RIFSEEP au corps des médecins inspecteurs permet aux agents appartenant aux cadres d'emplois des médecins territoriaux de bénéficier de ce dispositif.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL - CONVENTION PARTENARIAT CHAMBRE DES METIERS
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Dans le cadre du développement de son territoire, La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite pouvoir accroître son potentiel à l'échelle internationale. Donner la possibilité à tout acteur économique aggro-yonnais de s'ouvrir sur le monde a pour objectifs de lui permettre de mieux développer ses capacités d'expansion, de s'enrichir des réalités des marchés et de nouveaux savoir-faire, de rester dans la tendance économique voir de l'anticiper et la devancer.

La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite ainsi déployer une politique d'appui à l'internationalisation de ses entreprises qu'elle saura accompagner sur des territoires identifiés. Ces territoires feront l'objet d'une évaluation de leurs écosystèmes spécifiques, les couples filières/métiers, permettant de rendre possibles des démarches ciblées et collectives.

Partageant cette volonté, La Roche-sur-Yon Agglomération et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire - Délégation Vendée (CMRA 85) s'engagent pour renforcer les initiatives des entreprises du territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération, intervenant dans le champ de l'internationalisation.

La Roche-sur-Yon Agglomération et la CMAR 85 entendent unir leurs efforts dans le cadre d'une convention pour mener des actions conjointes, envers des territoires étrangers partenaires sur les axes suivants :

- l'ouverture des dirigeants d'entreprises aggro-yonnaises au monde et à ses mutations ;
- le développement de parts de marché à l'international des entreprises aggro-yonnaises ;
- l'attraction de nouveaux investisseurs ;
- le rayonnement du territoire aggro-yonnais.

Le montant de la participation financière de La Roche-sur-Yon Agglomération au bénéfice de La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire - Délégation Vendée s'élève à un montant de 14 688 € TTC.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16	DEROGATION AU REPOS DOMINICAL 2019 DANS LES COMMUNES DE LA ROCHE-SUR-YON ET VENANSULT
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a assoupli le régime des exceptions au repos dominical des salariés depuis 2016 et a modifié certaines dispositions du Code du Travail en élargissant les possibilités d'ouverture des commerces jusqu'à 12 dimanches par an par décision du Maire après avis du Conseil municipal.

Dans ce cadre, les communes de Venansault et de La Roche-sur-Yon sollicitent l'avis de La Roche-sur-Yon Agglomération sur leur projet de demande de dérogation au repos dominical.

- Commune de Venansault : 12 dimanches d'ouverture en 2019.
- Commune de La Roche-sur-Yon : 12 dimanches d'ouverture en 2019.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

38 voix POUR

5 voix CONTRE : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Joël Soulard, Madame Anita Charrieau, Monsieur Guy Batiot

1 ABSTENTION : Madame Cécile Dreure

17	SALON TECH'ELEVAGE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION DU SALON 2018
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le salon Tech'élevage qui est organisé par la Chambre d'Agriculture de Vendée, est un salon professionnel rassemblant les filières d'élevage du département et axé sur l'innovation et les nouvelles technologies.

La transformation du parc des expositions nécessite de revoir l'ensemble des implantations des chapiteaux avec une structure supplémentaire, c'est pourquoi il est proposé d'attribuer à la Chambre d'agriculture de la Vendée, une subvention supplémentaire exceptionnelle de 10 000 euros.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	ADOPTION DU DOCUMENT CADRE D'ORIENTATIONS SUR LES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil l'adoption du document cadre d'orientations relatif aux attributions de logements locatifs sociaux sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération : définition des taux des indicateurs de la loi Egalité et Citoyenneté, et mise en place de process d'attribution visant à renforcer leur efficacité et œuvrer à une plus grande transparence.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19	LOTISSEMENT « LES CHANTERELLES » A LA FERRIERE - SUBVENTION AU PROFIT DE IMMOBILIERE PODELIHA POUR LA REALISATION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL PLAI-R
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Réalisation de 4 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-r (habitat individuel) au sein du lotissement "Les Chanterelles" à La Ferrière.

Subvention de 8 000 € au profit de Immobilière Poddaha pour la réalisation d'un logement locatif social financé en PLAI-r. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du nouveau dispositif d'aides au parc public et dans la mise en œuvre du PLH 2017-2022 et du contrat de mixité sociale.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20	REAMENAGEMENT DES EMPRUNTS GARANTIS DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS SOUSCRITS PAR CIF COOPERATIVE
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre des réaménagements des prêts de la Caisse des Dépôt et Consignations souscrits par la CIF Coopérative, il est proposé au Conseil de délibérer sur les nouvelles caractéristiques financières des 2 lignes de prêts réaménagées pour un montant total garanti de 397 618,05 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21	ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX POUR LA COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Les élus de l'Agglomération ont souhaité engager une action politique forte en faveur des modes doux en approuvant au Conseil d'Agglomération du 24 septembre 2015, leur Plan Global des Déplacements 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération définissant les principes de l'organisation du transport des personnes, tous modes confondus.

Dans ce cadre, la commune de Mouilleron-le-Captif sollicite, au titre de leur enveloppe de fonds de concours, une participation de l'Agglomération pour des projets d'aménagement :

- Entre la rue des Roses et le centre bourg via une passerelle et un cheminement piéton,
 - Entre les secteurs de la route de Venansault et du Mirama et celui des Chaumes par une liaison piétonne sécurisée,
 - Entre les secteurs de la route de Venansault et du Mirama et celui des Chaumes par une liaison piétonne sécurisée
- Il est proposé d'attribuer à la commune de Mouilleron-le-Captif un fonds de concours d'un montant de 44 274 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22	ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX POUR LA COMMUNE DE THORIGNY
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Les élus de l'Agglomération ont souhaité engager une action politique forte en faveur des modes doux en approuvant au Conseil d'Agglomération du 24 septembre 2015, leur Plan Global des Déplacements 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération définissant les principes de l'organisation du transport des personnes, tous modes confondus.

Dans ce cadre, la commune de Thorigny sollicite, au titre de leur enveloppe de fonds de concours, une participation de l'Agglomération pour la création d'un cheminement piétonnier entre la route du Rucet et la Mairie.

Il est proposé d'attribuer à la commune de Thorigny un fonds de concours d'un montant de 9 196,80 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23	EXECUTION DE SERVICES ROUTIERS NON URBAINS ASSURANT, A TITRE PRINCIPAL, LE TRANSPORT SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Par délibération du 3 avril 2018, le Conseil d'Agglomération a autorisé la signature des marchés concernant l'exécution de

services routiers non urbains assurant, à titre principal, le transport scolaire sur le territoire de l'Agglomération. Le lot 1 « La Chaize-le-Vicomte, Fougeré, Thorigny » a été attribué à la société Voyages Rigaudeau (85110 ST-PROUANT) avec un montant minimum de 300 000 € HT et un montant maximum de 600 000 € HT pour trois années scolaires.

Par courrier du 18 juillet 2018 puis du 29 août 2018, le directeur général de la société Voyages Rigaudeau a informé La Roche-sur-Yon Agglomération de l'erreur de sa société dans les calculs des tarifs lors de la réponse à la consultation pour le lot 1. Cette erreur a généré un tarif ne permettant pas de couvrir les charges d'exploitation. Par conséquent, la société Voyages Rigaudeau demande la résiliation du lot 1 (marché n°A18-074) conformément aux dispositions de l'article 31.1 du CCAG FCS.

Aussi, il est proposé au Conseil d'Agglomération de prononcer la résiliation de ce marché.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 7 septembre 2018 afin de désigner un nouveau titulaire.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES MARAIS, DE LA VIE, DU LIGNERON ET DU JAUNAY : RETRAIT DE L'AGGLOMERATION DU SYNDICAT POUR LA MISSION "ENTRETIEN DES MARAIS ET DES COURS D'EAU"
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Le syndicat mixte de Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a modifié à plusieurs reprises la rédaction de ses statuts concernant les missions en lien ou non avec la compétence GEMAPI depuis 2017 et avec une dernière version au cours du 1^{er} semestre 2018. Il est devenu un syndicat mixte à la carte avec différentes missions. Cette évolution a été actée par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2018.

Au vu de cette dernière évolution statutaire, l'Agglomération est actuellement membre de ce syndicat sur 2 missions : le Sage mais aussi sur "l'entretien des marais et des cours d'eau". Cela concerne le territoire partiel des communes de Venansault et de Landeronde.

Dans l'attente des résultats de l'étude SOCLE (schéma d'organisation de la compétence locale de l'eau) qu'elle va prochainement lancer sur son territoire, l'Agglomération souhaite reprendre la mission "l'entretien des marais et des cours d'eau" et faire annuler les contributions financières que le syndicat pourrait demander auprès de l'Agglomération sur les années 2017 et 2018 en lien avec cette mission.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25	SAGE DU BASSIN VERSANT DU LAY : CONVENTION 2018 POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'AGGLOMERATION SUR LA COMPETENCE SAGE
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Il est proposé de conclure une convention annuelle avec le syndicat mixte du bassin versant du Lay pour la participation financière de l'agglomération sur l'année 2018 pour la compétence SAGE.

Le montant demandé à l'agglomération en 2018 est le même que celui de l'année 2017 soit 3 889,49 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26	TARIFS 2019 DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Il est proposé au Conseil la nouvelle tarification des redevances d'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2019.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27	CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANTES A LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

La Roche-sur-Yon Agglomération est compétente en matière d'assainissement non collectif. Depuis 2014, les contrôles périodiques de bon fonctionnement ainsi que les contrôles dans le cadre de vente sont confiés à un prestataire et les contrôles de conception (CCI) et de bonne exécution (CBE) sont réalisés en régie.

Le précédent accord-cadre de prestation a pris fin en décembre 2017 avec la réalisation des derniers contrôles fin juin 2018.

Dans la continuité des contrôles des installations d'assainissement non collectif du territoire de l'agglomération, une consultation a été lancée pour missionner un prestataire dans le cadre d'un accord-cadre, ce dernier ayant pour objet :

- le contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif existantes et l'établissement des documents réglementaires afférents ;
- le premier contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes n'ayant pas encore été visitées et l'établissement des documents réglementaires afférents ;
- le contrôle des installations d'assainissement non collectif d'immeubles faisant l'objet d'une vente (ou contrôle de mutation) et l'établissement des documents réglementaires afférents.

Il est proposé au Conseil d'autoriser la signature de l'accord cadre avec l'entreprise qui sera retenue par la commission d'appel d'offres.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28	CONVENTION 2018 AVEC LE GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (GDON) - AVENANT
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

A titre exceptionnel sur l'année 2018, il est proposé de revoir le montant de la participation financière de l'Agglomération, par le versement d'une participation complémentaire d'un montant de 3 000 € sur l'année 2018 à la GDON pour la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29	TARIFICATION ET VENTE DE DOCUMENTS DECLASSÉS SUR LE RESEAU DES MEDIATHEQUES
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Les documents déclassés des médiathèques de LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION font l'objet, chaque année, d'une vente publique qui aura lieu pour l'année 2018 du samedi 10 novembre au mercredi 14 novembre inclus.

Il est proposé au Conseil d'approuver la fixation des tarifs de vente.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30	MODIFICATION DES STATUTS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION : COMPETENCE " GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES " ET CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur une modification statutaire portant, d'une part, sur la compétence "Gestion des eaux pluviales urbaines" qui devient, depuis la loi du 3 août 2018, une compétence distincte de la compétence

"Assainissement" et, d'autre part, sur le transfert du siège social de La Roche-sur-Yon Agglomération, une fois les travaux de la première tranche "Ilot Poste Conservatoire" achevés.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31	DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Rappel des Décisions prises entre le 12 septembre 2018 et le 16 octobre 2018 en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ